



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES

Lundi 20 novembre, Bruxelles

Présidence: **Matti Maasikas**, vice-ministre estonien chargé des affaires européennes

La **session commencera** à 9 h 30.

Le Conseil entamera la préparation de la **réunion du Conseil européen des 14 et 15 décembre**, sur la base d'un ordre du jour annoté. Il fera également le point sur la mise en œuvre des précédentes conclusions du Conseil européen.

Dans le cadre de l'exercice de programmation législative annuelle, les ministres procéderont à un échange de vues sur le **programme de travail** de la Commission **pour 2018**, qui sera d'abord présenté par la Commission.

Le Conseil prendra note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'**accord interinstitutionnel "Mieux légiférer"**.

Dans la perspective du Semestre européen 2018, la présidence estonienne, conjointement avec la future présidence bulgare, présentera la **feuille de route pour le Semestre européen 2018**.

Le Conseil devrait adopter, sans débat, des conclusions sur le renforcement de la **cybersécurité** dans l'UE. Il adoptera également le règlement portant création d'un **système d'entrée/sortie** pour l'enregistrement d'informations relatives aux ressortissants de pays tiers qui franchissent les frontières extérieures de l'espace Schengen.

Au cours d'un déjeuner de travail, les ministres débattront, conjointement avec Günther Oettinger, membre de la Commission, de l'avenir du cadre financier pluriannuel.

Conférence de presse: environ 12 h 45.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante:

<http://video.consilium.europa.eu/fr/webcasts>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante:

<https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/100178>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conseil européen de décembre

Le Conseil préparera la prochaine réunion du Conseil européen, qui aura lieu les 14 et 15 décembre 2017, sur la base d'un [projet d'ordre du jour annoté](#) élaboré par le président du Conseil européen en coopération avec la présidence estonienne et la Commission.

Le Conseil européen de décembre devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

– **Défense**: il se félicitera du lancement de la coopération structurée permanente et examinera les progrès accomplis dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne la coopération entre l'UE et l'OTAN.

– **Questions sociales, éducation et culture**: il adoptera des conclusions sur les questions sociales ainsi que sur l'éducation et la culture dans le prolongement du sommet social de Göteborg.

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur certaines questions de politique étrangère. Dans le cadre du programme des dirigeants, il tiendra un débat thématique sur la voie à suivre concernant les dimensions extérieure et intérieure de la politique migratoire, mais il ne devrait pas adopter de conclusions sur ce sujet.

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base au projet de conclusions, qui sera élaboré dans les jours précédant la réunion.

[Conseil européen des 14 et 15 décembre](#)

[Programme des dirigeants](#)

[Sommet social de Göteborg](#)

Suivi du Conseil européen

Le Conseil fera le point sur la mise en œuvre des précédentes conclusions du Conseil européen, en se concentrant plus particulièrement sur les évolutions intervenues depuis octobre.

Programme de travail de la Commission pour 2018

Dans le cadre de l'exercice de programmation législative annuelle, les ministres procéderont à un échange de vues sur le [programme de travail de la Commission pour 2018](#), qui sera d'abord présenté par la Commission. Le débat aura lieu en séance publique.

Le Conseil, le Parlement européen et la Commission se mettront d'accord sur une déclaration commune concernant les priorités pour 2018, qui constitue la dernière étape du processus. Cette déclaration commune devrait être approuvée par le Conseil des affaires générales le 12 décembre et signée par les présidents des trois institutions en marge du Conseil européen de décembre.

[Processus de programmation législative annuelle - calendrier et étapes](#) (pdf)

Accord interinstitutionnel – mise en œuvre

Le Conseil prendra note de l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de l'[accord interinstitutionnel "Mieux légiférer"](#).

Cet accord a été signé par les présidents du Conseil, du Parlement et de la Commission en avril 2016. Il prévoit une coopération plus étroite entre les institutions, en particulier pour ce qui est de la programmation législative. Il couvre également des domaines tels que les analyses d'impact et les consultations publiques, les actes délégués et les actes d'exécution, la transparence, la simplification et la mise en œuvre du droit de l'UE.

Semestre européen 2018 - Feuille de route

Dans la perspective du Semestre européen 2018, la présidence estonienne, conjointement avec la future présidence bulgare, présentera la [feuille de route pour le Semestre européen 2018](#).

Cette feuille de route indique comment les travaux se poursuivront jusqu'à la fin de 2017 et pendant le premier semestre de 2018. L'objectif est de faire en sorte que toutes les formations concernées du Conseil travaillent de manière coordonnée, le Conseil des affaires générales supervisant le processus.

Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE. Il aide les États membres à mieux coordonner leurs politiques économiques, budgétaires et de l'emploi et à les aligner sur les règles et les objectifs arrêtés au niveau de l'UE.

[Semestre européen](#)
